

CM2025030



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025030
Séance du 27 Mai 2025

Le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et quatorze minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
dûment convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle
du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN,
Maire.

PRESENTS (12) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER,
Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Séverine
ORIOU, Patricia ROUVIERE, Sophie FERTON, Renée OCAMPO, Laurent DAUBA.

REPRESENTES (1) : Florence CHIVE (pouvoir à Nadine BONAFE).

ABSENTS (10) : Florence BOUSCATEL, Guillaume CHAMPROY, Bertrand WERNER,
Laurent POUDEROUX, Christine SARDA, Marcel DESCOSY, Claude-Alexandra
CHEMIN, Jean ROCA (excusé), Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN (excusée).

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 12	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 01
VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Faustine DESCHAMPS

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est
arrêté au commencement de la séance suivante ;

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal a été transmis au Conseillers
Municipaux avec la convocation à la présente séance ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES
PRESENTS ET REPRESENTES,**

CM2025030

- **D'ARRETER** le procès-verbal de la séance du 29 Avril 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 27 mai 2025,


Le Maire,
Bruno GALAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

*Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :*

Département des Pyrénées Orientales
Commune de Palau del Vidre

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025

Date de Convocation : 25 avril 2025

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à vingt heures et quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), dûment convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

Secrétaire de séance : Faustine DESCHAMPS

En début de séance :

PRESENTS (15) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER, Nadine BONAFAE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Florence BOUSCATEL, Florence CHIVE, Guillaume CHAMPROY, Patricia ROUVIERE, Jean ROCA, Renée OCAMPO, Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (8) : Séverine ORIOL, Sophie FERTON, Bertrand WERNER, Laurent POUDEROUX, Christine SARDA, Marcel DESCOSY, Claude-Alexandra CHEMIN, Laurent DAUBA.

Séverine ORIOL arrive avant la délibération CM2025027.

Sophie FERTON arrive avant la délibération CM2025028.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal et procède à l'appel.

Avec 15 conseillers municipaux présents, le quorum, fixé à 12, est atteint.
Monsieur le Maire, Président de séance, déclare la séance ouverte à 20h04.

Monsieur le Maire attire ensuite l'attention des conseillers municipaux sur la prévention des conflits d'intérêt pour lesquels il leur demande la plus grande vigilance et leur demande, le cas échéant de quitter la salle et ne participer ni au débat ni au vote ; puis il passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025**

Il est proposé d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025, transmis aux Conseillers Municipaux avec la convocation, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de procès-verbal a été transmis avec la convocation et figure dans le dossier sur table puis passe au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'ARRETER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025,
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

2. **Information du Conseil sur les décisions du Maire prises par délégation**

Il est proposé de prendre acte des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

- DCM2025002 : Location d'un appartement appartenant à la Commune (location à Monsieur Sébastien Vinet d'un T2 place de la République pour 400 € par mois)
- DCM2025003 : Mise à disposition du Foyer François Tané à la coopérative scolaire pour l'organisation d'une animation (Boum des enfants du 4 avril 2025)
- DCM2025004 : Mise à disposition de la Maison Vila (Rez-de-chaussée) à l'association Eté verrier de Palau del Vidre (à l'année pour des expositions ponctuelles avec délai de réservation de 3 mois et pour l'été verrier en dehors du festival du verre).

Monsieur ABULLI précise que la convention comprendra également l'usage des sanitaires en étage.

- DCM2025005 : Location d'un appartement appartenant à la Commune (renouvellement de la location à Monsieur Charly PECUSSEAU de l'appartement au-dessus du groupe scolaire aux mêmes conditions qu'avant soit 472,42 € de loyer mensuel).

Ces décisions sont publiées en ligne et mises à disposition des conseillers.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions puis il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DE PRENDRE ACTE de l'information donnée au Conseil sur les décisions du Maire prises par délégation.

3. **Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

tenant compte des objectifs affectés à la procédure de révision, un projet d'aménagement et de développement durables a été élaboré, lequel :

- définit les orientations suivantes :
I. La position territoriale : une opportunité pour relancer notre dynamisme

Palau est idéalement placée, connectée au littoral, proche d'Argeles, d'Ene, de Perpignan...

Cela expose la commune à des flux pendulaires (beaucoup de passage, beaucoup de voitures) qui aujourd'hui l'encombrent sans vraiment lui bénéficier. Demain, l'ambition est double :

- Faciliter la traversée pour ceux qui ne font que passer.
- Et capter les flux utiles pour les commerces, les services, la vie de village.

II. Redonner du souffle à notre cœur de village

Aujourd'hui, il existe deux pôles :

- le centre ancien avec son patrimoine, ses artisans, ses commerces.
- Et à l'ouest, les équipements scolaires, sportifs et culturels.

Demain, l'objectif est de réunir ces deux cœurs en une vraie centralité unique, plus lisible, plus accessible, mieux connectée.

- En apaisant la circulation.
- En végétalisant.
- En développant des espaces publics de qualité.

Tout cela autour d'un pivot : la Place du Docteur Parahy.

III. Protéger et valoriser notre socle agricole et naturel

Palau, ce n'est pas qu'un village : c'est aussi une plaine agricole précieuse et des paysages magnifiques.

Le choix est clair :

- Protéger les terres agricoles.
- Préserver les paysages.
- Et lutter contre la cabanisation et, comme la loi y oblige, contre l'étalement urbain.

Concrètement, il est question de stabiliser l'urbanisation, respecter les limites naturelles et intégrer pleinement la gestion des risques, notamment face aux inondations.

IV. Construire un développement équilibré

L'évolution de la commune n'est pas tournée vers de grandes zones pavillonnaires comme avant, ça n'est plus possible ni autorisé.

Il est donc envisagé de :

- Mobiliser en priorité les terrains déjà urbanisés.
- Finaliser un petit développement au sud, avec des logements adaptés aux besoins de demain (plus petits, plus économes, plus résilients).
- Et au nord, autour du plan d'eau de Sant Marti, développer un pôle éco-touristique.

V. Repenser nos mobilités

Il n'est plus possible de tout miser sur la voiture individuelle mais préférable de :

- Créer des itinéraires de délestage pour le trafic.
- Apaiser le cœur du village.
- Encourager le covoiturage et les mobilités douces (piétons, vélos).
- Valoriser les entrées de ville pour redonner une vraie lisibilité à la commune.

- Le tout en développant un maillage d'itinéraires piétons et cyclables, connectant les espaces de vie, de sport, de culture et de nature.

En résumé, le projet est simple :

- Préserver la qualité de vie.
 - Préparer l'avenir avec responsabilité.
 - Et surtout garder l'âme de Palau, tout en l'adaptant aux défis de demain.
-
- Et fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain comme suit :
 - Fixer une consommation maximale d'ENAF de l'ordre de 4ha à l'horizon 2035
 - Accompagner l'accueil encadré d'environ 350 habitants (soit un TCAM de 1% environ)
 - Programmer une production d'environ 165 nouveaux logements dont 35% dans l'enveloppe urbaine constituée (env. 60) et 65% en extension (env. 105)
 - Reconnaissance d'un unique secteur de développement à dominante résidentielle au sud représentant une densité minimale de 20 log./ha

Monsieur le Maire après son exposé, soumet ce dossier au débat après avoir donné la parole à la représentante du bureau d'études qui accompagne la commune dans ce travail et qui étaye les points techniques.

Madame Laure VUILLEMIN demande si les propriétaires des terrains préemptés sont propriétaires d'autres parcelles pouvant présenter un risque de cabanisation. Monsieur le Maire lui répond que les services municipaux suivent de près les mutations dans le respect des textes.

De manière générale, les conseillers municipaux s'accordent à trouver que la circulation est très rapide dans le village malgré la mise en place de ralentisseurs. Il est cependant mis en évidence que la voie principale reste de compétence départementale. Madame Laure VUILLEMIN demande si un lotissement est prévu sur les parcelles qui seront ouvertes à l'urbanisation. Monsieur le Maire acquiesce en expliquant que cette urbanisation permettra de prévoir des accès de chaque côté ainsi qu'un rond-point. Monsieur le Maire évoque également la piste cyclable.

Monsieur Richard MUNIER demande si les vélos seront interdits sur la départementale au profit de la traverse. Il est ensuite longuement débattu sur le devenir des circulations douces.

S'agissant de l'extension de l'urbanisation, et sachant que le SCOT impose une densité minimum, Madame Florence CHIVE demande si la construction d'immeubles est envisagée. Madame Laure VUILLEMIN rebondit sur cette question et interroge sur l'opportunité de favoriser des collectifs horizontaux. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici de définir les orientations générales, les projets précis devant s'inscrire ensuite dans ces orientations.

Monsieur Pierre ABULI trouve qu'il y a beaucoup d'informations à intégrer.

Monsieur le Maire revient sur les chiffres exposés par le cabinet d'études qui accompagne la commune dans la procédure de révision.

Madame Laure VUILLEMIN revient sur la question de la mixité et de la nécessité de proposer des logements sociaux autant publics que privés. Elle s'interroge également sur l'opportunité de prévoir des logements sociaux communaux. Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas vocation à gérer ce type de logements mais qu'il pourra être fait appel à des opérateurs spécialisés, tant publics que privés. Madame la Directrice générale des Services éclaircit les obligations en matière de logements sociaux eu égard à la loi dite SRU (Solidarité et renouvellement Urbain).

Madame Laure VUILLEMIN souhaite également débattre du financement de la future voie de contournement. Elle estime que les lotisseurs devraient être mis à plus forte contribution.

Monsieur le Maire acquiesce mais explique que la zone ouverte à l'urbanisation ayant été réduite, cela complique les financements. Il souhaite également que les opérateurs soient mis à contribution et affirme que des négociations seront nécessaires. Il compte défendre les intérêts de la commune et user de tous les leviers légaux pour ce faire.

Monsieur Guillaume CHAMPROY estime que le projet deviendrait bancal sans la voie de contournement. Monsieur le Maire est d'accord et insiste sur le problème posé par le pont Cassany.

Madame Laure VUILLEMIN estime que les choses se jouent maintenant.

Monsieur Richard MUNIER intervient pour indiquer qu'il faudra prévoir le passage des bus si un sens unique est mis en place. Madame Nadine BONAFE réagit avec force au sujet des croisements des bus dont elle estime qu'ils constituent une catastrophe, les chauffeurs se conduisant parfois comme des vandales.

Monsieur Richard MUNIER pense qu'il faudra travailler sur les arrêts à prévoir.

Madame Faustine DESCHAMPS insiste sur la nécessité de bien réfléchir les emplacements des arrêts de bus pour éviter la traversée du village à pieds à de nombreux enfants, source de danger. Elle estime toutefois que les habitants finissent toujours par s'adapter aux changements.

Monsieur Guillaume CHAMPROY demande s'il n'est pas prévu une ligne Palau-Saint André. Madame Faustine DESCHAMPS estime quant à elle qu'avec une piste cyclable, il n'est pas nécessaire de disposer d'un bus entre Palau et Saint André.

Madame Françoise DARCHE s'associe au constat que les passages de bus sont une véritable nuisance.

Madame Laure VUILLEMIN conclut pour sa part que le changement du sens de circulation est impératif.

Madame Françoise DARCHE insiste sur sa crainte de voir se produire des accidents si rien n'est fait comme il est prévu au PADD.

Madame Faustine DESCHAMPS convient que le maintien d'un double sens n'est pas possible mais insiste encore sur la nécessité de prévoir le ramassage des enfants.

Monsieur Guillaume CHAMPROY s'interroge sur certains arrêts de bus qui prévoient des ramassages trop rapprochés, il estime qu'il faudrait plus de cohérence.

Madame Laure VUILLEMIN et Madame Faustine DESCHAMPS s'accordent sur ce point et estiment qu'un arrêt au niveau des pompiers serait plus pertinent.

Monsieur Richard MUNIER alerte sur l'absence d'aménagement au niveau des pompiers. Pour lui, il est préférable de bloquer la circulation quand les véhicules ne peuvent pas doubler car cela se révèle moins dangereux pour les enfants. Supprimer l'arrêt du centre-ville poserait problème, notamment pour les enfants venant du secteur du Fort.

Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité d'élargir les trottoirs.

Pour Madame Nadine BONAFE, il est impossible d'élargir les trottoirs sur certaines portions.

Monsieur le Maire rappelle que le problème de circulation est parfaitement identifié depuis des années et qu'il est évidemment central pour le développement du village.

Madame Laure VUILLEMIN pense qu'il faudrait un autre pont SNCF.

Madame Nadine BONAFE estime qu'il paraît délicat voire impossible de forcer les habitants du lotissement Plein Sud à un trop grand détour.

Monsieur Richard MUNIER réinsiste sur la nécessité d'interdire les vélos sur la départementale car c'est très dangereux.

Madame Laure VUILLEMIN pense que l'idée serait de prolonger la piste.

Monsieur le Maire et Monsieur Richard MUNIER pensent au contraire que cela doit se faire par la traverse.

Monsieur Jean-Christophe DELMER leur demande de préciser de quel endroit du village ils parlent.

Madame Laure VUILLEMIN trouve dommage de ne pas continuer le tracé mais Madame Faustine DESCHAMPS estime quant à elle que la solution de la traverse est plutôt satisfaisante.

Monsieur Jean-Christophe DELMER demande s'il est question d'élargir au niveau des caravanes. Il lui est répondu qu'effectivement, une piste cyclable va être aménagée.

Monsieur le Maire fait un long exposé des aménagements envisagés.

Monsieur Guillaume CHAMPROY estime qu'il vaudrait mieux s'occuper de la problématique du passage des poids lourds sur ce secteur car ils constituent l'essentiel des nuisances. Madame Faustine DESCHAMPS ne partage que partiellement cette réflexion, estimant que la quantité de véhicules, mêmes légers pose un véritable problème.

Madame Faustine DESCHAMPS profite d'avoir la parole pour évoquer le devenir du plan d'eau. Monsieur le Maire explique qu'il est question de le préserver tout en y développant de l'éco-tourisme comme l'accrobranche et de la petite restauration.

Madame Faustine DESCHAMPS apprécie l'idée d'aménagements saisonniers permettant un retour à l'état sauvage en hiver.

Madame Laure VUILLEMIN rappelle que ce sont des aménagements dont tous les villages qui ont un lac disposent et qu'ils autorisent naturellement.

Monsieur le Maire ajoute que d'ailleurs, autour du lac, il n'y a pas la problématique de retrait du trait de côte.

Plus sérieusement, il expose le projet de STECAL visant à permettre de dynamiser le village autour du plan d'eau, sans mettre en péril son équilibre naturel.

Madame Faustine DESCHAMPS marque son approbation.

Monsieur Richard MUNIER regrette que le SCOT restreigne l'extension résidentielle. Monsieur le Maire précise que le SCOT n'est pas le seul (SRADDET...). Il explique que le projet à ce stade rentre dans les objectifs assignés au niveau supérieur.

S'agissant des dents creuses dans le village, Monsieur Richard MUNIER s'interroge sur la manière dont il sera possible de forcer les propriétaires à permettre des projets.

Pour Madame Faustine DESCHAMPS, on a trop tablé sur le résidentiel sans prendre en compte les difficultés de logement tout au long de la vie, notamment quand on est seul. Elle pense que des petits collectifs devraient être favorisés. Madame Laure VUILLEMIN adhère totalement à ce propos.

Il est constaté que l'opérateur social historique (l'OPH66) a uniquement développé des maisons individuelles, ce qui peut exclure certains publics comme les familles monoparentales

Madame Faustine DESCHAMPS estime qu'il faut réfléchir dès maintenant au logement social plutôt que de payer l'amende SRU plus tard.

Madame Laure VUILLEMIN enfonce le clou en réclamant plus de mixité dans le logement. Madame Nadine BONAFE évoque le 1% patronal.

De manière générale, il est ainsi pris acte des orientations définies dans le PADD, avec deux axes prioritaires clairement ressortis des échanges :

la question de la circulation dans le village et celle du logement, notamment en matière de mixité sociale, de logement accessible et d'adaptation aux besoins tout au long de la vie.

Il résulte des échanges intervenus que les membres du Conseil sont satisfaits des orientations choisies et présentées ; et qu'il n'en a pas été proposé de nouvelles.

Les discussions étant épuisées et constatant que les membres du conseil municipal ont ainsi pu échanger sur les orientations générales du P.A.D.D, Monsieur le Maire propose de clore les débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DE PRENDRE ACTE des échanges intervenus lors du débat, sans vote, portant sur les orientations générales du P.A.D.D, formalité prescrite dans le cadre de la procédure de révision du P.L.U.,
- DE DIRE QUE la tenue de ce débat est formalisée par le présent acte et que le présent débat sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

4. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école primaire Jules Verne pour l'organisation d'un voyage de fin d'année

Comme tous les deux ans, l'école primaire organise une classe de découverte pour ses élèves qui est financée en partie par la coopérative scolaire, par les familles et l'école sollicite une subvention exceptionnelle de la Mairie.

Cette année, la directrice de l'école a présenté un séjour en Ariège de 3 jours et 2 nuits pour un coût global de 207 € par élève pour lequel elle sollicite une subvention exceptionnelle de la Mairie de 45 € par élève soit 6 300 €, le reste

étant financé par la coopérative scolaire à hauteur de 52€ par élève et par les familles à hauteur de 110 € par élève.

Sachant qu'une subvention de 2 340 € a déjà été votée avec le Budget Primitif pour la coopérative scolaire, il est proposé de voter une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 €, portant le soutien communal de la coopérative scolaire à 7 340€ au total pour 2025.

Madame VUILLEMIN estime que le soutien aux enfants est prioritaire. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette priorité. Pour les années suivantes, il est cependant souhaité que les demandes soient anticipées. Monsieur Munier acquiesce car il ne faut pas déséquilibrer le budget.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DE VERSER une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la coopérative scolaire de l'école primaire Jules Verne pour l'organisation d'un voyage de fin d'année (année scolaire 2024-2025) ;
- D'INSCRIRE ET IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal 2025 de la commune ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire
déclare la séance levée à 21h46.
Il encourage l'ensemble du Conseil Municipal à assister à la demi-finale des
Broncos pour soutenir notre équipe et lui souhaite la victoire.**

LES DELIBERATIONS PRISES SONT ANNEXEES AU PRESENT PROCES VERBAL

Le Maire,

Bruno GALAN

La secrétaire de séance,

Faustine DESCHAMPS